



## **Concept de protection**

**Pour les événements WWF et les actions bénévoles (dont Corporate Volunteering)**

## Versions

Version	Valable dès le	Remarques
V. 1.0	8.6.2020	Création du plan de protection
V. 2.0	30.06.2020	Actualisation du plan de protection

## Introduction

Avec le présent plan de protection, le WWF Suisse règle les conditions-cadre pour la protection contre le COVID-19 des responsables des événements, des bénévoles ainsi que des participant-e-s aux événements. Il se base sur les ordonnances COVID-19 et les recommandations du Conseil fédéral.

## Champ d'application et durée

Le plan de protection est valable pour le siège principal du WWF Suisse à Zurich, pour les sièges régionaux du WWF Suisse à Bellinzone et à Lausanne ainsi que pour tous les bureaux régionaux de WWF Suisse et des sections cantonales du WWF. Toutes les organisateurs/trices et responsables qui mettent en œuvre des événements au nom du WWF se tiennent également à ce plan de protection.

Les mêmes dispositions s'appliquent à tout type d'activités bénévoles (événements, assemblées générales, actions, etc.).

Le plan de protection entre en vigueur le 30 juin 2020 et s'applique jusqu'à sa révocation.

## Objectif

Il s'agit de protéger au mieux contre le COVID-19 les responsables des événements, les bénévoles du WWF ainsi que les participant-e-s aux actions sur le terrain, aux cours, aux actions destinées aux enfants, aux excursions et aux conférences du WWF (dénommés ci-après « actions du WWF »). En cas d'infection d'une personne au COVID-19, tous ses contacts doivent être traçables.

## Evaluation générale des risques

La décision de mettre en œuvre ou non un événement compte tenu des mesures de protection ci-après relève des sections et, subsidiairement, des personnes responsables de la réalisation d'une activité. Par ailleurs, les sections et les responsables sont libres de prévoir dans les cas particuliers des consignes plus sévères, adaptées à la situation.

Pour tous les événements et toutes les actions, il faut informer les participant-e-s et responsables qu'ils doivent être en parfaite santé et exempts de symptômes. Seuls sont admis les participant-e-s et responsables qui

- ne présentent pas de symptômes de la maladie,
- ne sont pas infectés par le Covid-19 ou en sont guéris depuis 10 jours,
- n'ont pas signalé de cas d'infection aiguë au Covid-19 dans leur entourage immédiat (proches, personnes habitant sous le même toit, collègues de travail, etc.).

Les personnes présentant des symptômes de la maladie restent à la maison et s'isolent. Elles téléphonent à leur médecin et suivent ses consignes. Le WWF doit être averti dès l'apparition des symptômes.

## Directives

Les directives ci-après sont applicables à toutes les actions du WWF.

- Limite pour les rassemblements : 300 personnes
- Toutes les personnes dirigeant ou participant à des actions du WWF se nettoient régulièrement les mains. Sont applicables les prescriptions d'hygiène de l'OFSP: « **Voici comment nous protéger** ».
- Les personnes dirigeant ou participant à des actions du WWF respectent en tout temps une distance minimale de 1,5 mètres.
- Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement, au plus tard après avoir été utilisés.
- Les personnes à risque se protègent de manière adéquate et peuvent participer à toutes les activités du WWF à leur propre demande et sous leur propre responsabilité.
- Les personnes en charge ou participant à des actions du WWF qui développent pendant l'action des symptômes de la maladie sont renvoyées à la maison avec un masque hygiénique et priées de suivre les directives de l'OFSP en matière d'isolement (cf. [www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine](http://www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine)).
- Les aspects spécifiques des situations sont pris en compte pour garantir la protection.
- Les participant-e-s et responsables sont informé-e-s sur le plan de protection.
- Pour tous les événements, une liste de présence est tenue et est conservée pendant au moins 2 semaines pour assurer la traçabilité des contacts (Contact Tracing).

La protection et la sécurité de toutes les personnes impliquées ont la priorité absolue.

Concrètement, cela signifie aussi :

- Que la personne qui dirige l'action peut se permettre à tout moment d'annuler l'évènement.
- Que les participations à un événement peuvent être révoquées à brève échéance par invocation de ce plan de protection.
- Que les participant-e-s peuvent annuler à tout moment leur participation à une action du WWF en invoquant la situation actuelle. Ils ont en tout temps droit à un remboursement. Les CG ne s'appliquent pas.

## Règles, recommandations et mesures détaillées

### Toutes les actions du WWF

#### Personnes malades du COVID-19 à un événement

- Les personnes malades du Covid-19 n'ont pas le droit de participer à l'action du WWF et sont priées de suivre les consignes d'(auto)isolement de l'OFSP (cf. [www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine](http://www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine)).
- Les responsables d'actions présentant des symptômes de la maladie ou testés positifs au COVID-19 n'ont pas le droit de mener d'actions pendant 10 jours après leur guérison.

#### Hygiène des mains et matériel de protection

- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
- Le WWF (section, organisateur/trice) met pour chaque action du désinfectant à disposition des personnes présentes.
- Le WWF met à disposition des masques de protection et au besoin des gants.
- Si le règlement de l'évènement est payé en espèces, la personne de contact du WWF porte des gants et les participant-e-s sont prié-e-s de régler le montant exact. En l'absence de gants, les mains seront désinfectées avant et après.

- Les supports papier doivent être évités lors des manifestations. Si cela n'est pas possible, les mains sont lavées ou désinfectées avant et après tout contact avec ce support.

### Garder les distances

- Toutes les adultes se tiennent à 1,5 mètres de distance les un-e-s des autres.
- Pas d'activités avec contact physique.
- On rappelle, lors des manifestations destinées aux familles, qu'il faudrait que les membres de la même famille restent ensemble et que les familles se mélangent le moins possible.
- Actions se déroulant à l'intérieur : les locaux offrent assez de place pour que les distances de 2 mètres entre les participant-e-s puissent être respectées. Le nombre de participant-e-s est adapté à la taille des locaux.
- Pour les bricolages, les membres de la même famille peuvent être ensemble, et les personnes seules ont leur propre place de travail.
- Actions se déroulant à l'extérieur : le nombre des participant-e-s doit être limité de sorte qu'ils puissent participer sans être en contact physique, garder une distance suffisante et comprendre ce que dit l'orateur/trice.
- La distance par rapport à d'autres personnes est également respectée (promeneurs, etc.).

### Nettoyage et utilisation du matériel

- Tous les participant-e-s apportent si possible leur propre matériel (vaisselle, outils, gants, etc.).
- Les outils et le matériel de bricolage sont désinfectés après chaque usage. Solution alternative : les participant-e-s peuvent porter des gants. Chaque personne utilise si possible toujours le même outil.
- Dans le cadre des animations scolaires, le matériel de démonstration comme les peaux, la fourrure, les empreintes ou les images etc. peut être touché si le matériel est propre, si la distance peut être maintenue et si les mains sont préalablement lavées ou désinfectées.
- En cas d'utilisation de tasses, de verres, de vaisselle ou d'ustensiles communs, ceux-ci sont rincés à l'eau et au savon après utilisation.
- Tous les outils et tout le matériel doivent être désinfectés après usage.
- Évènements se déroulant à l'intérieur : les toilettes, les poignées de porte, les interrupteurs, les rampes d'escalier, les machines à café et autres objets fréquemment touchés et utilisés par plusieurs personnes sont nettoyés régulièrement.
- Les évènements indoor ont lieu uniquement dans des locaux bien ventilés, munis de fenêtres, aérés régulièrement pendant au moins 10 minutes.
- Les poubelles doivent être vidées régulièrement et bien refermées (pas de tassement).

### Personnes particulièrement vulnérables

Les personnes particulièrement vulnérables doivent être protégées de manière appropriée.

- Les responsables, les participant-e-s et les bénévoles faisant partie d'un groupe à risque sont informé-e-s du risque accru d'infection. Ils décident eux-mêmes de participer ou non. Nous signalons le risque et demandons aux personnes concernées de prendre les mesures de protection appropriées.

### Transports, arriver et repartir

- Lors du transport de groupes, le nombre de personnes prenant place dans le véhicule doit être réduit de sorte que les règles de distanciation puissent être respectées. Sinon, le port du masque est obligatoire.
- Les participant-e-s sont invité-e-s à participer si possible à pied ou à vélo à l'activité. Si ce n'est pas possible, ils sont prié-e-s de respecter les règles de distanciation dans les TP et/ou de porter des masques de protection. Par souci d'écologie, les déplacements en voiture ne sont pas encouragés.
- Pour les personnes qui utilisent les TP pendant l'activité du WWF, les recommandations relatives aux transports publics sont applicables (respect des distances, port du masque).
- Dès qu'ils ont rejoint le lieu de rassemblement/de l'activité, tous les participant-e-s se lavent ou se désinfectent les mains.

### Restauration et apéritifs

- Sont autorisées les actions menées avec des prestataires externes de ravitaillement qui garantissent le respect des règles d'hygiène et de distanciation et disposent d'un propre plan de protection ou utilisent celui de Gastrosuisse. Cette question doit être clarifiée à l'avance.
- En l'absence de plan de protection, les participant-e-s sont prié-e-s d'assurer elleux-mêmes leur ravitaillement (iels apportent leur pique-nique, p.ex.).
- Lors d'actions où l'on cuisine, mange ensemble ou partage de la nourriture, les règles d'hygiène (lavage des mains, utilisation de gants, lavage préalable du matériel de cuisine) doivent être respectées et toutes les participant-e-s doivent porter un masque de protection. Les participant-e-s doivent être informé-e-s à l'avance qu'ils cuisineront ensemble lors de cet événement et que les masques sont obligatoires pendant ce temps.

### Gestion des événements, y compris traçage des contacts

- L'application des prescriptions pour la mise en œuvre et l'adaptation efficaces des mesures de protection relève de la responsabilité des sections.

### Préparation

- Toutes les sections s'informent elles-mêmes régulièrement sur les mesures d'hygiène, sur l'utilisation du matériel de protection et sur la sécurité des participant-e-s. Elles transmettent ces informations aux responsables des événements.
- Les participant-e-s et les bénévoles reçoivent à l'avance les informations concernant les mesures qu'ils doivent appliquer (cf. Aide-mémoire destiné aux participant-e-s).
- Les responsables sont informés à l'avance des mesures valables pendant l'événement (plan de protection).
- Les informations sont publiées sur le site Internet ([events.wwf.ch](http://events.wwf.ch)) et actualisées en continu.
- Le désinfectant (pour les mains), les produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces) ainsi que le matériel de protection sont contrôlés régulièrement et mis à disposition des responsables par les sections.

Ruedi Humbel, [ruedi.humbel@wwf.ch](mailto:ruedi.humbel@wwf.ch); Tel 044 29721 55 se tient à disposition pour des conseils.

### Informations à communiquer lors de la manifestation

- Une liste de présence est tenue lors de chaque action. Lors d'événements sans inscription, les données de contact des participant-e-s doivent être relevées sur place.
- Au début de l'action, le/la responsable du WWF explique les **mesures d'hygiène** et les mesures de protection prises par le WWF.

## Compléments pour les actions sur le terrain, y compris Corporate Volunteering

Si, lors d'actions sur le terrain, les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées, on renoncera à accomplir les travaux. Si, en raison d'une action sur le terrain, la distance minimale ne peut temporairement pas être respectée, le port du masque est obligatoire. Pour les actions menées avec les entreprises, nous recommandons en cas d'utilisation des TP de réserver des places pour les participant-e-s.

## Compléments pour les actions destinées aux enfants

**Dans ce domaine, les dispositions cantonales sont également à prendre en compte.**

**Ces mesures sont valables pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. À partir de 16 ans, les mêmes consignes que pour les adultes sont applicables.**

### Bien organiser la remise parents-enfants :

- La remise des enfants doit être aussi brève que possible. Il convient éventuellement de définir des temps de la remise.
- Pour réduire au minimum les rassemblements d'adultes, les parents sont invités à quitter les lieux après la remise des enfants.
- Les parents sont priés de respecter à tout prix la distance minimale entre eux.

- Les échanges avec les parents doivent se faire si possible par téléphone, par appel vidéo sur WhatsApp ou par courriel.

### Règlement de distanciation

- Pas d'actions avec contact physique.
- Les personnes qui dirigent les actions respectent la distance nécessaire avec les enfants.
- Les enfants entre eux ne sont pas tenus de respecter les mêmes règles de distanciation. S'ils trouvent que les mesures de protection sont insuffisantes, les parents peuvent annuler l'inscription de leurs enfants sans préjudice financier.

### Contact pour toute question concernant le plan de protection

Actions destinées aux bénévoles et aux enfants : Annette Wallimann: [annette.wallimann@wwf.ch](mailto:annette.wallimann@wwf.ch)

Évènements : Katharina Fries : [katharina.fries@wwf.ch](mailto:katharina.fries@wwf.ch)

### Annexes et liens

- **Vidéo explicative : Utilisation des masques**
- **Affiche : Voici comment nous protéger**
- Aide-mémoire pour les participant-e-s

## Finalisation

Les responsables sont informé-e-s du présent plan de protection et garantissent que les informations parviennent à toute personne qui dirige ou participe à des actions extrascolaires du WWF.

Signature et date :

Signature et date :

Thomas Vellacott, CEO WWF Suisse

Jürg Züllig, directeur Finance & Operations a.i.

#### WWF Suisse

Hohlstrasse 110  
Postfach  
8010 Zürich

Tel.: +41 (0) 44 297 21 21  
Fax: +41 (0) 44 297 21 00  
[wwf.ch/kontakt](http://wwf.ch/kontakt)

Dons: PC 80-470-3  
[wwf.ch/dons](http://wwf.ch/dons)

